Covid.19 - Protocole sanitaire du collège Stendhal

RÉGION ACADÉMIQUE
PAYS DE LA LOIRE
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Patrick Vasse
Principal du collège Stendhal

88 rue des Renards
B.P 72224
44322 Nantes cedex 3

Téléphone : 02 51 83 71 01
Portable : 06 68 51 76 29
patrick.vasse@ac-nantes.fr

Le présent protocole découle du Protocole Sanitaire National (PSN).
Il vise à présenter les modalités d'organisation du retour des élèves de 6ème et de 5ème au collège Stendhal, à compter du 18 Mai 2020 et sera considéré comme actif jusqu'à nouvel ordre.

Il repose sur les principes généraux suivant :

- La limitation du nombre d'élèves dans le collège.
- Le maintien de la distanciation physique.
- L'application des gestes barrières.
- L'utilisation d'équipement de protection individuel
- La responsabilisation de tous (personnels, élèves et parents) dans la mise en œuvre et le respect du protocole sanitaire

En cas de symptômes ou de fièvre (> 37,8°C), l'enfant ne devra pas se rendre au collège et vous devrez nous prévenir par téléphone. Les personnels devront procéder de la même manière.
Seuls les élèves et les personnels seront autorisés à rentrer dans le collège. Les échanges avec les familles seront effectués sur rendez-vous dans la salle de réunion qui dispose d'un accès direct par l'extérieur.

Conditions de la reprise

- Aucun regroupement ne sera autorisé devant le collège.
- Le port du masque sera obligatoire pour circuler dans le collège et pour les élèves en salle de classe.
- Nous mettrons à la disposition de tous du gel hydroalcoolique à l'entrée du collège, au self, aux toilettes et dans chaque salle de classe.
- Les effectifs des classes seront de 12 élèves maximum.
- Les salles de classes seront réorganisées afin de respecter les distances de sécurité entre chaque table (> 1m). Des couloirs de circulation à sens unique seront mis en place.
- Les locaux et les matériels seront nettoyés régulièrement.
- L'infirmière du collège sera présente chaque jour.

Circulation dans l'établissement

Le protocole de circulation dans l'établissement est défini par les points suivants:

- L'entrée et la sortie seront différenciées (Portes de droite ou gauche) Le hall sera séparé par de la rubalise.
- L'entrée des élèves dans le collège ne se fera qu'après un nettoyage des mains avec du gel H.A. Le port du masque est obligatoire.
- Il y aura un sens de circulation dans le collège matérialisé par de la rubalise afin que les élèves ne se croisent pas.
- Le nettoyage des mains avant l'entrée en classe avec Gel H.A à disposition dans chaque salle sera obligatoire.
- La vie scolaire sera placée en salle de permanence avec entrée et sortie différenciées.

Tout manque de respect de ces mesures ou mise en danger d'autrui entrainera au moins une mesure conservatoire immédiate.

Nouvel emploi du temps (Distribué dans son détail à la rentrée du 18 mai 2020)

Afin que chaque élève puisse venir tous les jours, nous proposons l'organisation suivante:

Semaine A: Les élèves de 6ème et de 5ème du groupe 1 ont cours le matin
Les élèves de 6ème et de 5ème du groupe 2 ont cours l'après-midi

Semaine B: Les élèves de 6ème et de 5ème du groupe 2 ont cours le matin
Les élèves de 6ème et de 5ème du groupe 1 ont cours l'après-midi

Les élèves resteront dans la même salle pour la ½ journée de cours. Les salles du matin ne seront pas utilisées l'après-midi et inversement pour pouvoir assurer un nettoyage complet pour le lendemain. Il n'y aura **pas de cours le mercredi,** jour d'un grand nettoyage supplémentaire.

Restauration scolaire

Notre organisation va permettre à tous les élèves externes ou demi-pensionnaires de manger à la cantine chaque jour d'ouverture du collège, puisque nous allons accueillir la moitié des élèves de 6ème et de 5ème le matin, l'autre moitié l'après-midi. **Chaque famille qui le souhaite pourra inscrire son enfant à la cantine.**

L'accès à la ½ pension de fera en fin de matinée pour ceux du matin, en tout début d'après-midi pour les autres. Le protocole restauration encadré par les adultes :

- Lavage des mains avant et après le repas
- Dépôt du masque dans un sachet à usage unique prévu à cet effet
- Respect des règles de distanciation sociales
- Un élève par table avec un plateau individuel préparé à l'avance.
- Nettoyage des tables et chaises avant le 2ème service

Organisation du lundi 18 mai 2020 « comme une rentrée »

Le lundi 18/05 sera pour tous une demi-journée d'apprentissage des règles imposées pour vivre en toute sécurité au collège Stendhal. Elle sera assurée par les professeurs principaux:

- Information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrière dont l'hygiène des mains.
- Intervention de l'infirmière dans chaque classe.
- Circulation dans le collège, règles d'hygiène et de sécurité pour les repas à la ½ pension…
- Nous reviendrons avec les élèves sur la période écoulée, afin de s'enquérir de la façon dont chacun a vécu le confinement jusqu'à maintenant, le travail en distanciel, de se donner les moyens de répondre aux interrogations de chacun.

Le matin: (Horaires à titre indicatif pour le moment)

Accueil des élèves de 6ème et de 5ème **Groupe 1** par le Professeur principal
8h45 le professeur est dans sa salle de classe. Les élèves seront convoqués pour 9h00.
Le portail ouvre à partir de 8h45 et **les élèves se rendent un par un dans leur salle de classe en suivant le marquage au sol et le balisage**. Fin à 11h30, retour accompagné vers la sortie du collège ou vers la ½ pension pour les élèves inscrits.

L'après-midi: (Horaires à titre indicatif pour le moment)

Accueil des élèves de 6ème et de 5ème **Groupe 2** par le Professeur principal
13h45 le professeur est dans sa salle de classe. Les élèves seront convoqués pour 14h00.
Le portail ouvre à partir de 13h45 et **les élèves se rendent un par un dans leur salle de classe en suivant le marquage au sol et le balisage.** Les ½ pensionnaires qui auront cours l'après-midi pourront entrer dans le collège et se rendre à la cantine dès 13h00.
Fin à 16h30, retour accompagné vers la sortie du collège.

L'ensemble de ce protocole repose sur la responsabilité de chacun.
Les élèves doivent impérativement en respecter les modalités.

PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS COVID

1-En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève :

Les symptômes évocateurs sont : Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

Conduite à tenir :

- Isolement immédiat de l'élève avec un masque à l'infirmerie ou dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.

- Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.

- Rappel par le responsable de l'établissement de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui de du médecin ou de l'infirmier de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.

- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.

- Poursuite stricte des gestes barrière.

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

En cas de test positif :

- Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.

- La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.

- Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.

- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précédent son isolement.

- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par l'établissement.

- Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale pourront apporter leur appui.

2- En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes évocateurs chez un adulte :

Conduite à tenir :

- Isolement immédiat de l'adulte avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.

- Rappel de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter son médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet.

- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.

- Poursuite stricte des gestes barrière.

En cas de test positif :

- Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.

- La personne est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte. La médecine de prévention peut être sollicitée.

- Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.

- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'adulte malade selon le plan de communication défini par l'établissement.

- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'adulte dans les 48h qui précédent son isolement.

- Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale apportent leur appui.